

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2603/2019	Objet : Modification du tableau des effectifs

Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 5

Absents : 2

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le 19 mars à 19H00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 mars 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLLOT, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Marie-France PELLETEY, Joël VILLAÇA, Alphonse BOYE, Florence TORRECILLA, Nathalie BOIXIERE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Claude-Olivier BONNEFOY, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

Absents représentés : Jean-Luc DESPREZ donne pouvoir à Joseph DUPRAT, Virginie LECARDONNEL donne pouvoir à Bernard KAMMERER, Alexandre RICHE donne pouvoir à Sylvie GERINTE, Magali OLIVE donne pouvoir à Danielle METRAL, Samantha CRISIAS donne pouvoir à Maryse MATHIEU.**Absents** : Hakima OULD SLIMANE, Fabrice LEVEAU.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** l'article 3 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;**Vu** l'article 34 de ladite loi, précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;**Vu** l'avis du Comité Technique en date du 14 mars 2019 ;**Considérant** que pour suivre l'évolution des postes et des carrières des agents liée à la réussite aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale, aux avancements de grade et aux promotions internes, aux prévisions de recrutement, aux départs et aux modifications réglementaires, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A la majorité des votants, 18 voix pour, 6 voix contre (Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Alphonse BOYE, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, Samantha CRISIAS) et 1 abstention (Martine HARBULOT)

ARTICLE 1 : APPROUVE les modifications suivantes :

CREATIONS :

Recrutement

- 1 Brigadier-Chef Principal
- 2 Gardiens-brigadiers

SUPPRESSIONS :

Retraite

- 1 Adjoint technique

Mutation

- 1 Agent de maîtrise principal
- 3 Adjoints administratifs Principaux 2^{ème} classe

Disponibilité

- 1 Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Congé parental

- 1 Adjoint administratif Principal 2^{ème} classe

Démission

- 1 Adjoint administratif

Fin de Contrat

- 1 Adjoint d'animation

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires aux dépenses seront prévus au budget, chapitre 012.

ARTICLE 3 : DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 19 mars 2019




Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie